Image not found or type unknown

Copure d'eau par mon bailleur

Par **aminliv78**, le **02/01/2015** à **16:52**

Bonjour, mon bailleur ma coupe l'eau je lui dois 400euro mais sa fait 4 mois je lui paye 50 euro prélèvement banque, et maintenant je lui demande pourquoi me fait payé 7,52 droit de bail tout les mois depuis 4ans et il me répond de vérifier mon compteur chez moi ensuite il me dit je dois payé 300euro d'eau et fait coupé l'eau il ta 5 jour et là je suis sans eau avec mes bébé, je suis partie au comisariat il mon dis on peut rien faire il faut allez voir le juge, et pour allez voir la secrétaire elle ma dit il faut un avocat mais moi j'ai pas les moyen d'un avocat et pour l'instant je suis sans eau que fait s'il vous plaît merci de me répondre? .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés